# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## LA VILLE DE SHANNON PRÉSENTE UN BUDGET ÉQUILIBRÉ, SOUS L'INFLATION POUR 2026

**Shannon, le 9 décembre 2025 -** La Ville de Shannon a dévoilé, lors de sa séance extraordinaire du 8 décembre son budget 2026 : un budget responsable, en deçà de l'inflation, avec une **augmentation de 1,8 % du taux de taxe résiduel**, qui allie équilibre financier et qualité des services pour tous.

En 2026, pour une résidence unifamiliale moyenne évaluée à 481 500 $, la **hausse de 1,8 % des taxes**, combinée à l'ajustement de la tarification, se traduit par une **augmentation moyenne de 1,72 % du compte de taxes**. Malgré des investissements majeurs d'environ 2,5 millions de dollars en 2025, la Ville a réussi à maintenir un taux de taxation bas.

Le tableau ci-bas représente la simulation du compte de taxes 2026 :

| | 2026 | 2025 | Variation en $ | Variation en % |
|---|---|---|---|---|
| Évaluation foncière – résidence moyenne | 481 500 $ | 481 500 $ | - $ | - % |
| | | | | |
| Taxe foncière générale – Taux de base | 2 694,96 $ (481 500 $ / 100 $ x 0,5597$) | 2 647,29 $ (481 500 $ / 100 $ x 0,5498$) | 47,67 $ | 1,80 % |
| Aqueduc – Usage régulier – Cat. 2 *1 | 189,00 $ | 184,00 $ | 5,00 $ | 2,72 % |
| Ordures résidentielles | 245,00 $ | 245,00 $ | - $ | - % |
| Taxe foncière spéciale 568-17 *2 | 22,63 $ (481 500 $ / 100$ x 0.0047 $) | 22,15 $ (481 500 $ / 100$ x 0.0046 $) | 0,48 $ | 2,17 % |
| **Total** | **3 151,59 $** | **3 098,44 $** | **53,15 $** | **1,72 %** |

**1La Ville applique deux tarifications pour le service d'aqueduc : la catégorie 1, destinée aux anciens résidents lors de la mise en place du réseau, et la catégorie 2, qui s'applique aux nouveaux résidents. La tarification aqueduc est facturée uniquement aux bénéficiaires de ce service.*

**2 La taxe foncière spéciale 568-17 est une taxe pour pourvoir au règlement d'emprunt pour la construction de l'usine de traitement du manganèse dans l'eau potable.*

« Ce budget reflète notre engagement à prendre des décisions réfléchies et tournées vers l'avenir, tout en respectant la capacité de payer des citoyennes et citoyens. Il cherche le juste équilibre entre les besoins de notre collectivité, la rigueur financière, la qualité des services essentiels et les investissements pour le maintien de nos infrastructures. Je remercie sincèrement le personnel et mes collègues pour leur engagement tout au long du processus. » - Sarah Perreault, mairesse.

**Les priorités du budget sont les suivantes :**

• préserver et développer les infrastructures municipales ;

• réaliser le projet d'aménagement du site des loisirs ;

• amorcer les travaux au parc de la centrale Saint-Gabriel ;

• construire un nouveau bâtiment administratif, situé entre le garage municipal et la caserne, afin de répondre aux besoins de la caserne incendie et du garage municipal.

« Pour l'année 2026, le conseil municipal réitère son engagement à maintenir un taux de taxation le plus bas possible tout en maintenant ses infrastructures et la réalisation de nouveaux projets », souligne la mairesse Sarah Perreault.

En janvier 2026, les citoyennes et citoyens recevront une édition spéciale du journal municipal Shannon Express présentant un portrait détaillé du budget et du Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

**- 30 -**

**Source**
Ville de Shannon
50, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G3S 0A1
418 844-3778
communications@shannon.ca
www.shannon.ca